



Pandémie Grippe A (H1N1)



Le 20 novembre dernier avait lieu une assemblée générale pour l'ensemble des membres de la catégorie 1 du CSSS de Laval. Le SIIAL a présenté une entente concernant un horaire de douze heures dans le cadre de la pandémie de grippe A (H1N1) pour les cliniques de grippe et les centres de vaccination.

Historique de la naissance de l'entente convenue le 20 novembre dernier.

Lorsque les cliniques de vaccination ont été mises sur pied, l'employeur a procédé à la confection d'horaires de 12 heures sans faire d'entente avec le syndicat. Dans ce contexte, le conseil d'administration a conclu d'aviser l'employeur que le SIIAL ferait des griefs pour le non-respect des conditions de travail. De cette façon, nous nous rallions à la position de la Fédération (FSQ) à l'effet de ne pas négocier à rabais.

Par la suite, le conseil d'administration a décidé d'envoyer une lettre au ministre Bolduc et à l'Agence de santé et services sociaux de Laval déplorant l'attitude patronale méprisante et arbitraire face au non-respect de la convention collective des membres du SIIAL. Nous dénonçons que l'employeur se servait de la pandémie pour suspendre les règles de la convention collective. Nous avons souligné par cette lettre que le caractère exceptionnel et singulier de la pandémie n'autorise aucunement de telles transgressions. De plus, nous avons fait remarquer au ministre Bolduc que malgré l'importance d'agir rapidement dans ce contexte, l'appréhension d'une vaccination massive et d'une crise sanitaire majeure pandémique est anticipée déjà depuis longtemps.

À la réception de cette lettre, le Ministère, par l'entremise de l'Agence, obligeait l'employeur à respecter la convention collective. À la suite des discussions avec l'employeur et son désir de respecter les règles de convention, le SIIAL s'est inspiré d'un modèle de travail de 12 heures (déjà existant) afin de protéger les droits des membres en lien avec la convention collective. Dans ce contexte particulier, le SIIAL a voulu encadrer cette situation particulière dans un contexte exceptionnel.

Assemblée générale du 20 novembre : entente acceptée à 92%.

Le 20 novembre dernier avait lieu sur l'ensemble du territoire de Laval une assemblée générale afin de présenter l'entente élaborée. Elle s'est tenue dans cinq sites: à la Cité de la santé, dans les centres d'hébergement Idola-St-Jean, Rose-de-Lima et La Pinière, au 800 Chomedey ainsi que dans deux centres de vaccination, et ce, sur dix-sept plages horaires.

L'objectif principal de l'entente est d'assurer des conditions de travail encadrées pour les travailleuses des cliniques de vaccination et des sites non traditionnels de clinique de grippe (SNT). La position du SIIAL est claire : les horaires de douze heures se font par volontariat et uniquement dans ces centres d'activités. L'entente protège les droits de la convention collective tels que l'ancienneté, le salaire, les congés fériés, le titre d'emploi, le temps supplémentaire (lorsqu'applicable), les congés de maladie et les primes. Lors du vote, l'entente a été adoptée à 92%.

L'employeur nous a assuré qu'il n'y aurait pas d'horaires douze heures aux unités de soins ou autres services en lien avec la pandémie. **Au moment d'écrire ces lignes, l'employeur a déjà commencé à corriger certaines problématiques à l'avantage des membres selon les règles inscrites à l'entente et en conformité avec les règles de la convention collective.**

Avertissement

Avant d'accepter un horaire de 12 heures, validez avec votre syndicat les modalités s'appliquant à votre situation. En aucun cas vous ne pouvez vous faire imposer un tel horaire.

La négociation de nos conditions de travail



Comme vous le savez, les négociations sont maintenant commencées. En plus des demandes intersectorielles négociées en front commun, notre fédération, la FSQ, a déposé des demandes plus spécifiques (sectorielles) pour les membres qu'elle représente. Tout comme pour nos demandes intersectorielles, celles-ci se veulent précises et ciblées afin de parvenir à une entente le plus rapidement possible.

Au printemps dernier, une vaste tournée de consultation a eu lieu afin de recueillir vos priorités pour la négociation. À la suite de ces rencontres, qui ont eu lieu dans chacun des syndicats de la fédération, l'équipe de négociation de la FSQ a déposé ses demandes au gouvernement le 28 octobre dernier.

Une tournée de tous les sites du CSSSL a eu lieu au cours des derniers jours afin de vous rencontrer et vous présenter nos demandes plus en détail. Nous croyons qu'il était important que vous soyez les premières informées de nos revendications officielles, afin que vous puissiez bien les connaître et les comprendre.

Nous avons profité de cette tournée pour remettre à nos membres une carte postale dénonçant la dernière négo, qui s'est soldée par un décret et demandant au gouvernement de négocier de bonne foi afin de s'assurer de la pérennité des services publics et de permettre aux salariés du secteur public de retrouver leur pouvoir d'achat. Vous avez été nombreuses à signer cette carte. En effet, plus de 800 d'entre vous ont permis de faire de cette opération un succès. Toutes les cartes signées ont été acheminées au bureau du premier ministre Charest le 15 décembre, où a eu lieu un grand rassemblement en front commun. Le SIIIAL y était.

Merci de votre participation lors de nos rencontres. Par solidarité, montrons au gouvernement que cette fois-ci, nous sommes déterminées à avoir des conditions de travail négociées et non imposées par un décret.

Déclaration symbolique de nos demandes de négociation intersectorielles

C'est le 30 octobre dernier que nous avons procédé en intersyndical au dépôt symbolique des demandes intersectorielles. Nous devons procéder en front commun et rencontrer la direction générale. Du côté employeur, Mme France Paquette, la directrice des ressources humaines, et M. Daniel Corbeil le directeur adjoint, étaient présents. À tour de rôle, les représentants des syndicats ont lu la déclaration de principes.

À la réunion du conseil d'administration du CSSS de Laval qui s'est tenue le 26 novembre, le directeur général a remis une copie de la déclaration symbolique de nos revendications à chaque membre du conseil en soulignant la préoccupation qu'il avait face à nos demandes.

Que Noël et la nouvelle année
vous apportent tout ce que vous désirez !

Joyeux Noël et Bonne Année !

